

o a q

organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses



Rapport annuel 2004

Impressum**Editeur**

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, CH-3008 Berne

Responsable

D^r Rolf Heusser, directeur

Adresse

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, CH-3008 Berne

Tél. ++41 31 380 11 50

Fax ++41 31 380 11 55

E-mail info@oaq.ch

www.oaq.ch

Rédaction

Wolfgang Wettstein
Kommunikationsberatung und Medienarbeit
Forchstrasse 70, CH-8008 Zurich

Traduction

Anne-Sidonie Cochand Buchs, Fribourg

Graphisme

Nose Applied Intelligence
Hardturmstrasse 171, CH-8005 Zurich

Impression

Neidhart + Schön AG
Dorfstrasse 29, CH-8037 Zurich

Tirage

1200 ex. en allemand

400 ex. en français

100 ex. en italien

200 ex. en anglais

Berne, avril 2005

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Rapport annuel 2004

Sommaire

Avant-propos

1	Activités de l'OAQ en 2004	8
1.1	Le secrétariat	
1.2	Le directeur et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques	
1.3	Les collaboratrices administratives	
1.4	Le conseil scientifique	
1.5	Le pool d'experts	
2	Assurance qualité	12
2.1	L'examen des systèmes d'assurance qualité dans les universités (audits de la qualité)	
2.2	Les évaluations faites dans le cadre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	
2.3	Le Réseau Qualité des hautes écoles suisses	
2.4	Les directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses	
2.5	Le cadre national des qualifications	
2.6	Ancrage de l'assurance qualité dans le nouvel article constitutionnel sur l'éducation	
2.7	La collaboration au sein des réseaux internationaux d'assurance qualité	
3	Accréditation	18
3.1	Les procédures d'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires durant l'année 2004	
3.2	L'accréditation dans les professions médicales	
3.3	L'accréditation dans les professions de la psychologie	
3.4	Le projet d'accréditation des hautes écoles spécialisées	
3.5	L'accréditation dans le domaine des écoles supérieures	
3.6	Les contacts nationaux	
3.7	Coopération nationale et internationale dans le domaine de l'accréditation	
3.8	La participation à des conférences internationales en matière d'accréditation et d'assurance qualité	

4	Information et communication	24
4.1	Le rapport annuel 2003	
4.2	Le travail médiatique et les relations publiques	
4.3	L'assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) à Berne	
4.4	La rencontre annuelle de l'European Consortium for Accreditation (ECA)	
4.5	Contacts avec la presse	
4.6	Publications	
5	Finances	28
5.1	Le bilan et le compte de résultat 2004	
5.2	Le rapport de l'organe de révision	
6	Programme annuel 2005	31
6.1	Accréditation	
6.2	Assurance qualité	
6.3	Collaboration nationale et internationale	
6.4	Services	
6.5	Information et communication	
	Annexe:	
	Experts au service de l'OAQ	34

Avant-propos

Durant la troisième année de son existence, l'OAQ a poursuivi l'élargissement de ses activités et renforcé la collaboration avec ses partenaires sur les plans national et international. Il a mené à bien en 2004 un total de 26 examens de la qualité. Pour réaliser ce projet, il a fallu la participation de plus de 50 experts internationaux indépendants, que l'OAQ a pu recruter grâce au large éventail de sa collaboration avec les autres instances européennes d'assurance qualité.

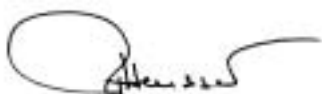
Dans l'ensemble positifs, les résultats des contrôles des systèmes d'assurance qualité internes aux universités suisses sont particulièrement importants. Le bon fonctionnement de ces systèmes est en effet la condition sine qua non pour que des prestations d'un haut niveau de qualité puissent être fournies dans l'enseignement et dans la recherche. Les résultats des contrôles de qualité ont été discutés de manière approfondie avec les universités concernées, et vont servir de base à la promulgation de nouvelles directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses.

L'année 2004 a vu être délivrés les premiers certificats d'accréditation munis d'un label de qualité. Les décisions d'accréditation rendent possible une comparaison entre les offres d'études en Europe et contribuent fortement à renseigner les étudiants et le marché du travail. Maintenant que pratiquement tous les pays européens se sont dotés de systèmes d'accréditation dans le domaine des hautes écoles, la place universitaire suisse a tout avantage à voir de semblables procédures d'examen de la qualité s'implanter sans trop tarder dans ses hautes écoles également.

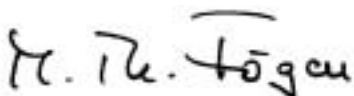
Les examens de la qualité effectués jusqu'ici l'ont été à la satisfaction des experts engagés et des universités évaluées, ce qui va sans doute jouer un grand rôle dans l'accueil réservé dorénavant à l'OAQ. Ce dernier continuera de son côté, ces prochaines années, à renforcer la collaboration partenariale avec les universités.

L'OAQ et ses procédures jouissent d'une bonne réputation à l'étranger également. Les services qu'il fournit sur le plan international sont reconnus et lui ont notamment valu de se voir confier la présidence de l'European Consortium for Accreditation (ECA). De la sorte, l'OAQ peut non seulement suivre au plus près l'évolution de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne en Europe, mais également contribuer dans une mesure certaine aux décisions qui doivent être prises dans ce contexte.

Forts de la conviction que le travail de l'OAQ favorise l'intégration de la Suisse dans l'espace européen des hautes écoles et renforce la place universitaire suisse, nous tenons à remercier chaleureusement nos partenaires ainsi que tous ceux qui ont soutenu l'OAQ durant cette année.



D^r Rolf Heusser
Directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)



Prof. Marie Theres Fögen
Présidente du conseil scientifique

1 Activités de l'OAQ en 2004

1.1 Le secrétariat

Le secrétariat a eu l'occasion en 2004, pour la première fois, de déployer tout son potentiel sur le plan opérationnel. Au total 26 examens de la qualité ont été organisés, comprenant dix audits, quatre procédures de reconnaissance, sept procédures d'accréditation et cinq examens préalables d'institutions privées ayant déposé une demande d'accréditation. Les procédures d'audit concernaient les mesures d'assurance qualité prises sur le plan interne par les dix universités publiques cantonales. Leurs résultats ont été discutés collectivement avec les responsables qualité de toutes les universités au sein du Réseau Qualité des hautes écoles suisses, récemment créé. Les rencontres de l'OAQ avec les responsables qualité des universités ont été totalement constructives. Au-delà de l'échange des «meilleures pratiques», de premiers pas ont été faits vers l'établissement de directives pour les systèmes d'assurance qualité des universités suisses.

Outre les procédures d'examen de la qualité mentionnées ci-dessus, effectuées sur mandat de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), l'OAQ a entamé en cours d'année l'accréditation des 44 programmes de formation continue en médecine humaine, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Fédération des médecins suisses (FMH). Des procédures semblables sont actuellement prévues pour la médecine dentaire. Par ailleurs, l'OAQ a annoncé qu'il était disposé à entrer en activité également sur le terrain de l'accréditation des hautes écoles spécialisées (HES) et d'autres institutions de l'enseignement tertiaire en Suisse.

La notoriété nationale de l'OAQ s'est accrue grâce à une multitude de rencontres bilatérales, à son travail au sein de commissions nationales et aux deux conférences qu'il a organisées. Une conférence internationale sur l'accréditation a été mise sur pied à la fin du mois d'avril à Berne, en collaboration avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), et en décembre 2004 s'est tenu à Zurich l'atelier international de l'European Consortium for Accreditation (ECA). Pour l'ECA en particulier, l'OAQ a accompli en 2004 bon nombre de travaux préliminaires. Citons parmi eux l'élaboration d'un document de fond sur la fonction de l'accréditation dans le futur espace européen de l'enseignement supérieur, et la conception d'un «code de bonne pratique» définissant les standards imposés aux agences d'accréditation en Europe. Ces deux textes ont été approuvés par tous les organismes membres de l'ECA présents à Zurich avant d'être adressés au groupe de suivi du processus de Bologne ainsi qu'aux ministres de l'éducation des pays représentés au sein de l'ECA. Sur le plan national, ces documents contribuent au débat politique quant au rôle futur de l'accréditation dans le domaine des hautes écoles.

L'OAQ est également membre actif d'autres associations dans le domaine de l'assurance qualité en Europe, dont la Joint Quality Initiative (JQI), par exemple, qui a complété en 2004 les descripteurs de Dublin en formulant des profils de qualification génériques pour le doctorat et pour les «cycles courts». Comme les descripteurs génériques de qualité font en même temps partie intégrante d'un futur cadre européen des qualifications, ces travaux seront également importants pour les hautes écoles suisses.

1.2 Le directeur et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques

L'OAQ ayant désormais achevé sa phase de lancement et entamé sa consolidation, les tâches assumées par le directeur ont davantage relevé des domaines de la stratégie et des publications, parallèlement au soutien apporté sur le plan du contenu aux activités de ses collaborateurs et collaboratrices scientifiques (5,4 équivalents plein temps). Ces derniers ont participé à la planification, à la réalisation et à l'analyse de la totalité des examens de la qualité. La répartition des domaines attribués aux collaborateurs et collaboratrices scientifiques a été légèrement remodelée en 2004 en fonction des expériences faites précédemment et des développements européens. Le domaine des thèmes à traiter comprend aussi bien des questions internationales (p. ex. accord du GATS, mise en œuvre de la déclaration de Bologne, reconnaissance internationale des diplômes) que des aspects plus nationaux (p. ex. paysage des hautes écoles 2008, systèmes d'assurance qualité dans les hautes écoles suisses, examens de la qualité dans les professions de la santé et de la psychologie, cadres nationaux de qualifications).

Le directeur et les collaborateurs et collaboratrices de l'OAQ ont pris part à quelque 180 entretiens, séances et présentations en Suisse. Ces entrevues ont permis d'échanger informations et expériences avec diverses institutions, organisations et personnes actives dans le domaine de l'éducation en Suisse (CUS, CRUS, SER, offices fédéraux, CDIP, Conseil des EPF, organisations d'étudiants, délégations de différents milieux: associations, HES, écoles supérieures et universités, économie, médecine, ou encore représentants d'agences d'assurance qualité étrangères).

Etant intégré à bon nombre de commissions, l'OAQ a participé tout au long de l'année à une trentaine de séances. En Suisse, l'OAQ est membre de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES), du Réseau Qualité des hautes écoles suisses, du groupe de direction du projet Bologne de la CRUS, du groupe de travail Assurance qualité du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), et de plusieurs commissions d'assurance qualité dans le domaine médical. Sur le plan international, l'OAQ est présent dans divers groupes de travail de l'European Consortium for Accreditation (ECA), dont il assume par ailleurs la présidence, et a lancé toute une série de coopérations bilatérales et trilatérales en matière d'accréditation. L'OAQ est en outre représenté par son directeur dans le conseil scientifique d'une agence allemande d'accréditation (AHPGS) et dans le conseil du Projet Q de la conférence des recteurs des universités allemandes. Enfin l'OAQ fait partie d'un groupe d'experts commun à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la World Federation for Medical Education (WFME).

Le directeur de l'OAQ et ses collaborateurs et collaboratrices scientifiques ont également pris part en cours d'année à différents colloques et conférences internationaux consacrés à l'assurance qualité ou à l'accréditation. Les travaux de l'OAQ ont été présentés dans des exposés donnés lors de cinq rencontres internationales (en Allemagne, en Angleterre, en Norvège et en Espagne) et de onze congrès nationaux.

Après trois ans d'activité en tant que collaboratrice scientifique, M^{me} Annick Weizmann a quitté l'OAQ pour reprendre d'autres tâches. Qu'elle trouve ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour l'engagement important dont elle a fait preuve dans la phase de lancement de l'OAQ. Notre team comprend par ailleurs un nouveau membre en la personne de M^{me} Ameli Kruse, médecin anesthésiste, qui a fait ses études à Fribourg-en-Brisgau et à Berlin. Son emploi, à durée limitée, est celui de responsable du projet «Elaboration des instruments d'accréditation dans le domaine de la formation continue destinée aux professions médicales universitaires, dans le cadre de la loi sur les professions médicales».

1.3 Les collaboratrices administratives

Deux collaboratrices faisant partie du secrétariat soutiennent le directeur et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques dans leurs missions. Elles s'occupent de la correspondance, assument des tâches d'organisation pour le directeur et ont à leur charge la comptabilité et la gestion de l'agenda. Le secrétariat endosse comme fonction importante l'organisation et l'administration des examens de la qualité (déplacements des experts, contrats, comptes, etc.). Durant l'année sous revue, les collaboratrices administratives ont aussi organisé, avec l'aide des collaborateurs et collaboratrices scientifiques, deux ateliers internationaux consacrés à l'accréditation. Parallèlement, elles gèrent une banque de données qui totalisait à fin 2004 environ 2000 adresses. La compétence et l'engagement personnel de ses collaboratrices administratives bénéficient à l'ensemble des processus internes de l'OAQ.

1.4 Le conseil scientifique

Le conseil scientifique et le secrétariat de l'OAQ se sont réunis à quatre reprises en 2004. Ces séances de travail ont été principalement consacrées aux rapports finals des nouvelles procédures d'audit qualité effectuées dans les dix universités cantonales et aux questions connexes (p. ex. politique de publication, production de directives pour les systèmes d'assurance qualité dans les universités, etc.). Une place importante a aussi été réservée aux demandes d'accréditation émanant d'institutions universitaires privées. Ce type d'examens de la qualité pose un certain nombre de questions auxquelles il faudra encore apporter des réponses (p. ex. critères définissant une institution universitaire, statut d'une institution privée accréditée, publication de résultats d'examen négatifs). En dehors de ces thèmes spécifiques, le conseil scientifique a également pris position sur des questions de stratégie et de gestion de la qualité à l'intérieur de l'OAQ. Lors d'une séance spéciale avec des représentants de la CRUS, la présidente du conseil scientifique et le directeur de l'OAQ ont discuté de la situation actuelle de l'assurance qualité au niveau européen et des procédures d'audit menées en Suisse pour évaluer les systèmes internes d'assurance qualité des universités. Le secrétariat a également consulté le conseil scientifique entre les séances sur des questions plus précises, telle la composition du panel d'experts pour certaines procédures.

1.5 Le pool d'experts

Pour l'ensemble de ses examens de la qualité, l'OAQ travaille avec des experts indépendants. Ces derniers sont déterminants pour l'impact de chaque examen et, par extension, pour la crédibilité de l'OAQ. C'est pourquoi l'OAQ a opéré un choix minutieux, basé sur une liste de critères formels, dont les principaux étaient l'expertise confirmée dans le domaine de spécialisation examinée et de précédentes expériences en matière d'assurance qualité. D'après les directives, la majorité des membres du pool d'experts engagés pour les examens de la qualité pratiqués par l'OAQ doivent venir de l'étranger, règle qui a fait ses preuves. Les experts sont recrutés au travers des réseaux européens d'assurance qualité auxquels l'OAQ est affilié.

Une soixantaine d'experts ont ainsi participé aux 26 examens de la qualité effectués en 2004, tandis qu'une quarantaine d'autres ont exercé leur fonction à l'occasion des accréditations dans le domaine médical. Une liste complète des experts externes au service de l'OAQ figure en annexe.

2 Assurance qualité

La déclaration rédigée à Berlin le 9 septembre 2003 par les ministres européens de l'éducation l'affirme: «C'est désormais un fait avéré que la qualité de la formation dispensée par les hautes écoles est la pierre angulaire de la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur.» Les ministres soulignent également que, en vertu de l'autonomie institutionnelle, la responsabilité première en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur revient à chaque université en particulier, ce principe même constituant le fondement de la redevabilité des hautes écoles devant l'Etat et la société. Les hautes écoles ont par conséquent pour tâche d'assurer, au moyen de mesures appropriées, le haut niveau de qualité de leurs prestations en enseignement et en recherche, et l'Etat, celle de vérifier qu'elles y parviennent. En Suisse, cette assurance qualité externe est garantie par un double système. D'une part, l'OAQ a reçu mandat de contrôler tous les quatre ans les mesures prises en la matière sur le plan interne par les universités suisses. En vertu de la loi sur l'aide aux universités (LAU), ce contrôle de la qualité est obligatoire pour toutes les universités cantonales et constitue l'une des conditions à l'octroi des aides financières fédérales. Et d'autre part, un système d'accréditation est en place, qui permet de vérifier la qualité de l'une ou l'autre gamme de produits d'une université (p. ex. une filière ou une unité de spécialisation). Ce système est décrit plus précisément au chapitre 3 ci-après.

2.1 L'examen des systèmes d'assurance qualité dans les universités (audits de la qualité)

En Suisse, on ne disposait jusqu'alors ni d'un inventaire, ni d'une évaluation indépendante des mesures d'assurance qualité prises par les hautes écoles universitaires. Sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), l'OAQ a conçu en 2003 un examen de la qualité basé sur une procédure d'audit. Une fois le concept avalisé par le SER, les examens de la qualité ont été réalisés. Ils ont débuté le 1^{er} juillet 2003 et se sont achevés à la fin du mois de mai 2004. La procédure d'audit se composait premièrement d'une autoévaluation de l'université suivant un guide édicté par l'OAQ et, deuxièmement, d'une expertise externe comprenant une visite faite sur place par une équipe d'experts internationaux indépendants. Au total 23 personnes étaient engagées à ce titre dans l'audition des dix universités, ayant toutes à leur actif des expériences internationales en assurance qualité et en direction de haute école. Les visites ont eu lieu en janvier et février 2004 et se sont déroulées dans une atmosphère ouverte et constructive. Les universités devaient pouvoir prouver qu'elles prenaient des mesures efficaces pour assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche et que les résultats enregistrés grâce à ces mesures contribuaient en même temps à améliorer la qualité de leurs prestations.

S'il est vrai que les résultats des examens ont mis en lumière un potentiel d'amélioration certain, ils ont apporté en même temps aux universités la certitude qu'elles disposaient déjà d'une grande partie des composants essentiels d'un bon système d'assurance qualité. Deux autres points ont été encourageants: non seulement l'engagement fort et perceptible constaté en faveur de l'assurance et du développement de la qualité, mais aussi la satisfaction exprimée en moult endroits par les étudiants quant à la qualité de l'enseignement. Les experts ont notamment recommandé aux universités d'intégrer davantage l'assurance qualité dans leur stratégie globale, d'effectuer des évaluations systématiques des programmes d'études et des curriculums et d'utiliser les résultats obtenus grâce aux évaluations et par le biais d'autres mesures afin d'améliorer systématiquement et à long terme la qualité de l'enseignement et de la recherche. L'OAQ a résumé en un rapport de synthèse les résultats de ces dix procédures d'audit de la qualité. Ce rapport est publié sur le site internet de l'OAQ.

A partir des résultats de ces examens de la qualité et en se fondant sur les développements internationaux les plus récents, l'OAQ va élaborer en 2005 des directives pour l'assurance qualité dans le domaine universitaire suisse, en étroite collaboration avec les universités, avec leurs instances et avec la CUS. Les travaux préliminaires ont déjà débuté en 2004 (cf. chapitre 2.3). A travers l'élaboration de ces directives, l'OAQ s'acquitte de l'une de ses principales tâches légales: selon l'art. 7 de la loi sur l'aide aux universités, en effet, l'OAQ doit définir à l'intention de la CUS les exigences liées à l'assurance qualité et vérifier régulièrement que les universités remplissent ces conditions.

2.2 Les évaluations faites dans le cadre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)

Les institutions qui requièrent pour la première fois les aides financières fédérales, mais aussi les institutions universitaires reconnues à titre provisoire doivent, selon la volonté de la Confédération, se soumettre à des procédures d'évaluation détaillées effectuées par l'OAQ. Les standards de qualité et les instruments utilisés pour ce contrôle sont les mêmes que ceux appliqués lors des procédures d'accréditation ordinaires. Deux examens de ce type se sont terminés début 2004 avec des résultats positifs pour:

- l'Institut universitaire d'études du développement, à Genève;
- la Fondation pour la formation supérieure à distance, à Brigue.

Dans le courant de l'année 2004, deux autres procédures ont été entamées. Elles concernent le Centre de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire, à Lucerne, ainsi que l'Université de Lucerne. Dans les quatre cas, l'expertise locale a été effectuée en décembre 2004 sur la base du rapport d'autoévaluation. Les résultats finals sont attendus pour mars 2005.

2.3 Le Réseau Qualité des hautes écoles suisses

Ce réseau, créé en été 2003 à l'initiative de l'OAQ, se compose de représentants des hautes écoles universitaires suisses, à raison de deux chacune (le responsable qualité et un délégué du rectorat). La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) y est également représentée. Ce réseau présidé par l'OAQ a siégé deux fois en plénum en 2004, sans compter les rencontres des différents sous-groupes ayant eu lieu dans l'intervalle. Les séances du Réseau Qualité des hautes écoles suisses commencent en général par un échange sur la situation actuelle du domaine de l'assurance qualité. Les séances de 2004 se sont concentrées sur la présentation et la discussion des résultats des procédures d'audit de la qualité effectuées dans les universités publiques cantonales (cf. chapitre 2.1). Le réseau a planché sur les points soulevés par les équipes d'experts, comme, par exemple, la publication et la mise en œuvre des résultats des évaluations internes aux hautes écoles, ou encore les «meilleures pratiques» en matière d'assurance et de développement de la qualité. Il a par ailleurs étudié plus concrètement les mesures d'assurance qualité de la Faculté de Médecine de l'Université de Genève et celles de la Faculté de Droit de l'Université de Lucerne. Autre thème abordé, celui de la publication prévue par l'OAQ des résultats des procédures d'audit de la qualité. Enfin les séances ont aussi servi à acquérir une vue d'ensemble sur les développements actuels dans le domaine de l'assurance qualité en Europe.

2.4 Les directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses

Sur la base de la législation en vigueur, l'OAQ a reçu mandat de la CUS d'élaborer pour l'assurance qualité dans les universités suisses des standards minimaux comparables dans toute la Suisse. Pour ce faire, l'OAQ se fonde sur les résultats des procédures d'audits de la qualité menées en Suisse dans les dix universités cantonales et sur les réglementations et expériences internationales. Les travaux de rédaction d'un projet de directives ont commencé en 2004 au sein du Réseau Qualité des hautes écoles suisses (cf. chapitre 2.1). La délégation Assurance qualité de la CRUS a également été consultée. Ces directives prévoient la formulation d'une dizaine de standards de qualité faisant le tour des exigences à l'égard d'un bon système d'assurance qualité dans le domaine des hautes écoles. Un texte explicatif rend ces standards opérationnels. D'importants travaux préliminaires sont fournis dans un sous-groupe du Réseau Qualité des hautes écoles suisses. Leurs aboutissements sont mis à l'unisson des travaux des autres partenaires en Europe dans le cadre d'un groupe de travail européen attaché aux procédures d'audit de la qualité. Selon les prévisions, les directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses devraient pouvoir être soumises pour approbation à la CUS en été 2005.

2.5 Le cadre national des qualifications

Dans le sillage de la réforme de Bologne, qui opère en Europe une systématisation de l'assurance qualité, plusieurs Etats européens ont défini les conditions générales des qualifications dans le domaine des hautes écoles (sous le nom de «national qualification frameworks», cadre national des qualifications). Les Etats signataires de la déclaration de Bologne ont été enjoins à faire cette démarche à l'occasion de la Conférence des Ministres européens de l'éducation qui s'est tenue à Berlin en septembre 2003. L'élaboration de ces cadres nationaux peut s'appuyer sur les prescriptions européennes y relatives (travaux du groupe de suivi du processus Bologne consacrés à un cadre européen des qualifications).

En octobre 2004, le SER, la CRUS et l'OAQ ont tenté, lors d'une séance collective, d'élaborer une conception commune de la définition, des objectifs et de la portée d'un tel cadre national des qualifications. Toutes les personnes présentes étaient favorables à la fixation de conditions générales pour les qualifications dans l'éducation en Suisse. Ce travail mérite d'être fait pour tous les degrés et niveaux d'enseignement, et le moment semble propice et bien choisi pour s'y atteler dans le domaine des hautes écoles. L'objectif fondamental est d'augmenter la transparence et de faciliter la reconnaissance internationale des titres de fin d'études et des diplômes délivrés par les hautes écoles suisses.

La définition d'un cadre national des qualifications pour la Suisse peut s'appuyer sur certains éléments déjà existants (supplément au diplôme, crédits ECTS, acquis d'apprentissage, descripteurs génériques des qualifications), qu'il s'agira notamment de relier entre eux. La charpente devrait dans l'idéal couvrir tous les types de haute école, voire le degré tertiaire dans sa totalité. Il convient par conséquent de veiller à ce qu'un tel cadre bénéficie d'un large soutien. Les premiers sondages formels en vue d'un cadre national des qualifications dans le domaine des hautes écoles suisses devraient commencer en 2005. Il faudra tout d'abord convaincre de l'opportunité d'un tel cadre tous les groupements politiques compétents en matière d'éducation, et montrer par ailleurs lors d'un atelier ou d'un colloque la progression des activités nationales et internationales sur ce terrain.

2.6 Ancrage de l'assurance qualité dans le nouvel article constitutionnel sur l'éducation

L'OAQ a exercé son droit de prendre position sur l'initiative parlementaire visant à introduire un nouvel article cadre sur l'éducation dans la Constitution fédérale. Sur le principe, l'OAQ trouve bon que la Confédération veuille faire dépendre de l'assurance qualité son soutien aux hautes écoles. La Suisse ne ferait ainsi que rejoindre ce qui est déjà une réalité dans la plupart des pays européens, dans lesquels l'assurance qualité constitue également un instrument de pilotage. Aux yeux de l'OAQ, il importe toutefois de définir encore plus précisément la notion d'assurance qualité au niveau des lois et des ordonnances. L'OAQ part du principe que le texte de l'article constitutionnel propose essentiellement, sous le terme d'assurance qualité, un examen de la qualité externe et indépendant. Le rapport entre assurance qualité interne et externe de même que le rôle des diverses institutions (hautes écoles, Etat, instances d'assurance qualité) nécessitent une clarification au niveau de la loi également. L'OAQ estime nécessaire de garantir au moyen d'exams externes que les hautes écoles disposent de systèmes d'assurance qualité effectifs et efficaces. Il faut en outre une information indépendante sur la qualité des produits universitaires (p. ex. sous la forme d'exams ponctuels des filières d'études ou au moyen d'une analyse de disciplines).

2.7 La collaboration au sein des réseaux internationaux d'assurance qualité

2.7.1 European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA)

Fondé en 1998, l'ENQA est devenu en 2004 une association ouverte aux agences d'assurance qualité de tous les Etats signataires de la déclaration de Bologne et non plus seulement à celles de l'espace européen. L'OAQ peut donc désormais être membre du réseau à part entière. Lors de la rencontre des ministres de l'éducation à Berlin en 2003, l'ENQA a reçu mandat de fournir un set de standards de qualité, de procédures d'examen et de directives pour l'assurance qualité qui puisse être imposé à toutes les agences européennes d'assurance qualité. Dans l'optique de la prochaine conférence des ministres qui se tiendra à Bergen (Norvège) en 2005, l'ENQA a préparé un rapport à ce sujet fin 2004. Ce rapport formule notamment de manière globale des recommandations pour l'assurance qualité dans les hautes écoles, pour l'assurance qualité externe dans le domaine de l'enseignement supérieur et pour le travail des agences d'assurance qualité elles-mêmes. Il propose la constitution d'un registre européen des agences d'assurance qualité et d'accréditation validées. Dans cet esprit, il recommande aux agences de se soumettre à une procédure de revue périodique. L'OAQ a participé aux travaux de l'ENQA par le biais de sa présidence de l'European Consortium for Accreditation (ECA).

2.7.2 International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE)

L'OAQ est membre depuis deux ans de ce réseau international des agences d'assurance qualité. Dans son élaboration d'un «code de bonne pratique» pour le compte de l'European Consortium for Accreditation (ECA), l'OAQ s'est laissé guider par les travaux préliminaires de l'INQAAHE à ce sujet. Le «code de bonne pratique» de l'ECA sera présenté en avril 2005 à un congrès de l'INQAAHE en Nouvelle-Zélande.

2.7.3 Joint Quality Initiative (JQI)

La JQI a été créée en 2001 à l'initiative de onze agences nationales d'assurance qualité. Le but de ce réseau était en premier lieu d'élaborer des descripteurs génériques de qualifications correspondant aux diplômes de bachelor et de master et au doctorat, qui soient applicables à travers toute l'Europe. Cette avancée améliore la comparabilité des titres de fin d'études délivrés en Europe et fournit d'importants repères pour l'établissement des programmes d'études. Les compétences clés associées aux titres de bachelor et de master ayant déjà été définies en 2001, des descripteurs semblables ont été adoptés en 2004 pour le doctorat et pour les «cycles courts». L'OAQ représente la Suisse dans le réseau Joint Quality Initiative depuis sa création. Comme les descripteurs de Dublin représentent à moyen terme l'élément capital d'un futur cadre européen des qualifications, l'OAQ recommande aux hautes écoles suisses de se référer davantage à ces descripteurs génériques. Il incombe naturellement aux différents pays et aux diverses disciplines de rendre ces prescriptions européennes opérationnelles ou de les spécifier.

2.7.4 Les initiatives de l'UNESCO et de l'OCDE en matière d'assurance qualité et d'accréditation

Depuis le début de l'année 2003, l'OAQ est régulièrement invité aux réunions du Global Forum on Accreditation and Quality Assurance de l'UNESCO. Les principaux thèmes de ce forum d'échange sont l'application mondiale des systèmes d'accréditation et d'assurance qualité, l'accès à l'enseignement supérieur ainsi que la reconnaissance internationale des qualifications. Lors d'une séance à Paris, d'importants travaux préliminaires ont été réalisés en faveur d'une initiative d'éducation commune à l'UNESCO et à l'OCDE: les deux organisations se sont fixé pour objectif d'adopter avant l'été 2005 des directives communes, applicables à l'échelle internationale, pour l'assurance qualité dans le domaine de l'éducation. Il s'agit principalement de protéger les étudiants de toute désinformation sur la qualité des filières d'études. Des séances à Paris et à Tokyo, auxquelles l'OAQ a participé, ont permis d'élaborer des directives à l'intention des gouvernements, des hautes écoles, des associations d'étudiants, des agences d'assurance qualité et d'accréditation et des instances de reconnaissance. Ces directives n'ont pas, il est vrai, force obligatoire au sens juridique, mais les États membres de l'UNESCO et de l'OCDE ne pourront guère les ignorer. Dans un deuxième temps, l'UNESCO et l'OCDE planifient la création d'un système international d'information qui renseigne sur les institutions universitaires reconnues sur le plan national et/ou de qualité assurée.

3 Accréditation

Avec comme arrière-plan l'autonomie croissante des hautes écoles et les efforts tendant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur, des autorités d'accréditation ont été instaurées ces dix dernières années dans la quasi-totalité des pays d'Europe. En Suisse, un système national d'accréditation a été introduit pour les universités en 2002. Certains Etats procèdent à des accréditations au niveau des programmes (p. ex. Allemagne, Espagne, Pays-Bas), tandis que d'autres se focalisent sur l'accréditation des institutions (p. ex. Autriche, Irlande). Si l'accréditation est obligatoire dans le domaine des hautes écoles dans presque tous les Etats européens, la Suisse a préféré, quant à elle, développer dans un premier temps pour ses universités un système d'accréditation facultatif.

L'accréditation est une procédure formelle et transparente visant à établir, sur la base de standards définis et internationalement compatibles, si des institutions universitaires ou leurs filières d'études satisfont à des exigences de qualité minimales. Parce qu'elles permettent une comparaison internationale des cursus universitaires, les décisions d'accréditation réalisent une importante condition préalable à la mobilité estudiantine postulée dans la déclaration de Bologne. Elles donnent aux étudiants, aux employeurs et au monde politique une garantie quant à la bonne qualité des hautes écoles, élevant de ce fait la crédibilité de la place universitaire suisse. Mais les hautes écoles elles-mêmes sont les premières à tirer profit d'une accréditation, car le label de qualité augmente leur compétitivité.

Pour garantir que les décisions d'accréditation prises par un pays soient reconnues également dans les autres pays d'Europe, un consortium a été créé en 2003 sous le nom d'European Consortium for Accreditation (ECA). Il est présidé depuis décembre 2004 par l'OAQ. Les membres de ce réseau se sont dotés d'un «code de bonne pratique» commun qui standardise les procédures d'accréditation en Europe. L'évolution internationale qu'il peut observer conforte l'ECA dans sa conviction que l'accréditation va rapidement croître en importance dans tous les pays européens. Aujourd'hui déjà, l'accréditation se présente en Europe comme la principale mesure externe d'assurance qualité.

3.1 Les procédures d'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires durant l'année 2004

En cours d'année, sept procédures d'accréditation ont été menées à bien en Suisse. Trois d'entre elles portaient sur des universités du domaine privé, les quatre autres concernant des institutions ou filières universitaires publiques. Après confirmation par la CUS des recommandations favorables de l'OAQ, les premiers certificats d'accréditation (valables sept ans) ont été octroyés en 2004 aux institutions et programmes d'études suivants:

- au Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel et à la filière «Master en hydrogéologie»;
- à l'International Institute of Management in Telecommunications (iimt) de l'Université de Fribourg et à ses filières «Executive diploma» et «Executive MBA».

Outre les procédures d'accréditation citées, cinq examens préalables ont été effectués durant l'année pour des institutions universitaires privées qui avaient introduit une demande d'accréditation. Les procédures d'accréditation concernant les hautes écoles universitaires privées dénotent toute une série de problèmes qu'il faudra résoudre avec la nouvelle loi sur les hautes écoles de 2008. Il s'agit en l'occurrence de clarifier le statut d'une institution universitaire privée accréditée en Suisse, de créer une base légale permettant de publier des résultats négatifs (actuellement, seuls les résultats positifs peuvent l'être) et d'étendre la compétence en matière d'accréditation à d'autres institutions de l'enseignement tertiaire en Suisse. Il faudra préciser sur le plan du contenu quels sont les critères définissant une institution universitaire et dans quelle mesure une université se distingue des autres institutions de l'enseignement supérieur. L'OAQ mènera début 2005 une enquête auprès des institutions et organisations appartenant au domaine des hautes écoles suisses.

Les instruments d'accréditation ne s'utilisent pas seulement lors des procédures ordinaires d'accréditation, ils servent aussi aux procédures de reconnaissance effectuées sur mandat de l'ancien Office fédéral de l'éducation et de la science (désormais Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, SER). Fin 2004, l'expérience se montait à un total de quinze procédures. Les enquêtes menées auprès des experts externes engagés et des sous-entités universitaires examinées permettent de penser que tant les processus d'accréditation que les standards de qualité sont bien acceptés. Les instruments d'accréditation utilisés par l'OAQ et les guides établis à cet usage sont loués pour leur clarté par les organisations partenaires internationales. Quelques pays européens ont d'ores et déjà commencé d'appliquer à leur propre usage tout ou partie des instruments suisses (p. ex. la France et le Danemark).

3.2 L'accréditation dans les professions médicales

En automne 2004, l'OAQ s'est vu confier – par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Fédération des médecins suisses (FMH) et une commission interinstitutionnelle de la formation continue – le soin d'effectuer l'accréditation des 44 programmes de formation continue en médecine humaine. L'OAQ a reçu un mandat identique de la Société suisse d'odontostomatologie (SSO) pour les programmes postgrades correspondants en médecine dentaire. Les procédures d'accréditation, qui devront être achevées d'ici juin 2005, consistent en une analyse critique par deux experts indépendants du rapport d'autoévaluation établi par chaque programme de spécialisation. La réussite de l'examen d'accréditation se référera aux standards de qualité internationaux de la World Federation for Medical Education, adaptés à la Suisse, et aux prescriptions de la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse. Quelques sites de formation ont été visités à titre d'échantillon. Les décisions d'accréditation sont prises par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur proposition de l'OAQ.

Les travaux préliminaires de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les professions médicales ont déjà démarré en 2004. Cette loi fait de l'accréditation de la formation continue en médecine humaine, en médecine dentaire et dans d'autres professions médicales une mesure obligatoire. Dans le courant de l'année 2004, l'OAQ a conclu avec l'OFSP des contrats concernant ces travaux préliminaires.

3.3 L'accréditation dans les professions de la psychologie

De même que dans les professions médicales, l'avant-projet de loi «Psy» prévoit également une accréditation obligatoire pour les programmes de formation continue dans les professions de la psychologie. L'OAQ a été mandaté pour préparer avec l'OFSP l'accréditation du domaine de la psychothérapie pratiquée par des psychologues spécialisés. Une des premières tâches incombant à l'OAQ est d'élaborer des normes de qualité non seulement génériques, mais aussi spécifiques à une profession. L'OAQ s'en acquittera en partant dans un premier temps des standards acceptés au niveau international dans ce domaine, qu'il s'efforcera ensuite d'ajuster aux besoins des organisations professionnelles et aux impératifs du modèle légal. L'OAQ a conclu avec l'OFSP en 2004 des contrats relatifs à l'exécution des travaux précités.

3.4 Le projet d'accréditation des hautes écoles spécialisées

A l'occasion des travaux de révision de la législation relative aux hautes écoles spécialisées, l'OAQ a fait valoir une égalité de traitement entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées (HES) en matière d'accréditation. Se référant aux pratiques en vigueur dans d'autres pays d'Europe, l'OAQ a formulé à l'égard de l'accréditation des HES en Suisse les exigences suivantes:

- Les processus et les standards d'accréditation doivent correspondre aux meilleures pratiques européennes.
- Il faut chercher à obtenir une reconnaissance internationale des décisions d'accréditation.
- Par principe, les mêmes exigences qualitatives doivent s'appliquer aux HES et aux universités, compte tenu des objectifs et orientations spécifiques des HES.
- L'accréditation des HES en Suisse devrait se référer à des besoins nationaux (culture, langue, etc.).
- En vertu du principe d'égalité de traitement de toutes les HES, les décisions d'accréditation doivent reposer sur une base commune.
- Il faut mettre en place un système permettant une entrée en activité rapide et l'exploitation des synergies.

Les raisons mentionnées ci-dessus font que l'OAQ s'oppose à la création en Suisse d'une nouvelle organisation d'accréditation spécifique aux HES. En Europe, cette variante constituerait non seulement un cas unique, mais elle court au niveau suisse le risque d'être moins bien acceptée. Elle pourrait de surcroît générer des échelles de qualité divergentes pour les universités et pour les HES suisses. Il est tout aussi problématique d'envisager de confier cette accréditation à des agences internationales. Un tel cas de figure ne permettrait pas en effet de prendre en considération les besoins propres à la Suisse et de garantir que toutes les HES suisses soient traitées sur un pied d'égalité (toutes les agences internationales n'ayant pas recours aux mêmes processus d'accréditation ni aux mêmes bases de discussion). Pour l'instant, de toute manière, peu nombreuses sont les agences nationales d'accréditation actives à l'extérieur de leur pays. La règle veut en effet plutôt que les agences nationales soient compétentes dans leur pays respectif et se mettent en réseau sur le plan européen afin de parvenir à une reconnaissance transnationale des décisions d'accréditation.

Etant membre de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées, l'OAQ est bien informé des développements en cours dans le domaine de l'assurance qualité des HES suisses. Fin 2004, l'OAQ a reçu mandat de l'OFFT d'examiner la consistance des rapports d'experts établis dans le cadre de l'évaluation des nouveaux programmes de bachelor conçus par les HES, puis d'en présenter dans une synthèse les résultats essentiels et les principales tendances. Des contrats à ce sujet ont été conclus entre l'OAQ et l'OFFT, et les travaux mandatés ont été réalisés dans le cadre de la première phase du projet, entre la fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005.

3.5 L'accréditation dans le domaine des écoles supérieures

Dans le courant de l'année 2004, l'OAQ a également été confronté à de nombreuses demandes relatives à l'accréditation d'institutions suisses du degré tertiaire en dehors des hautes écoles. Des prestataires sérieux (p. ex. dans le domaine de l'hôtellerie) expriment combien il est urgent que le secteur des écoles supérieures puisse lui aussi bénéficier d'une accréditation, besoin encore renforcé par une concurrence internationale en pleine croissance. Pour l'instant, l'OAQ n'en a ni la disponibilité ni les bases légales, mais il est prêt à intervenir dans ce secteur dès qu'il aura pour cela un mandat officiel. Il faudra aussi déterminer à quelle instance revient la compétence de décider de l'accréditation de ces écoles et quelle valeur une telle décision aura pour les entités accréditées.

3.6 Les contacts nationaux

La collaboration et la culture de réseau que l'OAQ entretient avec ses partenaires nationaux et internationaux fait partie de ses tâches majeures. En 2004, l'OAQ a fait connaître en Suisse son travail ainsi que les développements internationaux dans les domaines de l'accréditation et de l'assurance qualité en participant à plus d'une centaine de séances. Il a ainsi rencontré des représentants de l'enseignement tertiaire en Suisse (universités, hautes écoles spécialisées et écoles supérieures), des autorités fédérales (OFFT, OFSP, SER), d'institutions actives au niveau national (p. ex. CUS, CDIP, CRUS) et d'autres organisations ou institutions intéressées (associations professionnelles, académies, economiesuisse, Avenir Suisse, etc.). Il lui a également été donné l'occasion à onze reprises d'informer en Suisse sur l'état actuel de l'accréditation (pour l'Association suisse des professeurs d'université, devant des représentants du corps intermédiaire, auprès de la CRUS, à l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, au sein de la Commission fédérale des HES, dans certaines universités, etc.).

L'accréditation et l'assurance qualité sont également des thèmes importants pour les quatre commissions nationales dont l'OAQ fait partie:

- le Réseau Qualité des hautes écoles suisses;
- le Groupe de projet Bologne de la CRUS;
- la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées;
- le comité sectoriel Systèmes de management en santé publique de METAS (Office fédéral de métrologie et d'accréditation).

L'OAQ a l'intention de poursuivre et de renforcer encore au cours des prochaines années une collaboration constructive et de qualité avec ses partenaires.

3.7 Coopération nationale et internationale dans le domaine de l'accréditation

La dimension internationale est particulièrement importante pour le travail de l'OAQ. Grâce à sa participation active à tous les réseaux européens et internationaux de poids en matière d'accréditation et d'assurance qualité, l'OAQ garantit que ses travaux satisfont aux meilleurs standards internationaux et peuvent en tout temps s'adapter aux développements intervenant à l'intérieur de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La collaboration internationale lui offre en outre la possibilité de recruter des experts qualifiés pour les procédures d'accréditation et d'examen de la qualité qu'il organise en Suisse. Les enquêtes effectuées auprès d'experts internationaux montrent que l'activité de l'OAQ jouit d'une reconnaissance internationale.

3.7.1 Le travail au sein de l'European Consortium for Accreditation (ECA)

L'European Consortium for Accreditation (ECA) réunit les autorités nationales d'accréditation. Ses douze membres fondateurs ont signé en novembre 2003 une convention de coopération avec pour objectif d'établir la reconnaissance des décisions nationales d'accréditation par-delà les frontières étatiques d'ici fin 2007 au plus tard. L'OAQ est l'un des membres fondateurs de l'ECA, est actif dans quatre des cinq groupes de travail du réseau et a repris sa présidence en décembre 2004. Afin de régler de manière homogène le travail des organismes d'accréditation en Europe et de créer ainsi les conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation, l'ECA a rédigé un «code de bonne pratique» qui a force obligatoire pour tous les membres de l'ECA. Ce code règle à l'aide de standards uniformes l'application des procédures d'accréditation et formule à l'adresse des agences d'accréditation des directives pour leur gestion interne de la qualité. Il a été signé lors d'une cérémonie festive par tous les membres du réseau présents lors de la conférence annuelle de l'ECA, qui s'est tenue en décembre 2004 à Zurich. Cette signature est un pas important vers l'harmonisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur, car le code ouvre la voie à une future reconnaissance supranationale des décisions d'accréditation.

La conférence de l'ECA à Zurich a également été pour ce réseau l'occasion d'adopter un document de fond, élaboré en commun, tablant sur l'importance que va prendre l'accréditation dans l'enseignement supérieur en Europe. L'ECA en est certain, l'importance politique de l'accréditation dans ce domaine de l'éducation est encore en pleine croissance. La reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation va en effet faciliter la reconnaissance internationale des diplômes et autres titres de fin d'études. Le texte de l'ECA réclame par ailleurs la régulation du marché de l'éducation, qui est opaque à l'échelle internationale. Il appelle enfin les ministres européens de l'éducation à faire dépendre d'une accréditation préalable, ou d'exams de la qualité équivalents, la reconnaissance nationale et internationale de tout établissement de formation et de toute filière d'études de niveau haute école. Ce document sur l'accréditation ainsi que le «code de bonne pratique» ont été adressés au groupe chargé du suivi de Bologne, en préparation de la prochaine rencontre des ministres européens de l'éducation qui se tiendra à Bergen en 2005. Les membres de l'ECA l'ont en outre remis à leurs ministres nationaux de l'éducation respectifs.

L'ECA entend poursuivre ces prochaines années les travaux d'harmonisation à l'échelle européenne. Il prévoit d'adopter des critères communs pour le choix des experts externes lors des procédures d'accréditation et de se doter d'une plate-forme commune pour la publication des décisions d'accréditation. L'ECA attend par ailleurs les premiers résultats d'études-pilotes sur la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation.

3.7.2 Le réseau D-A-CH

Prenant pour acquis que non seulement les systèmes d'enseignement supérieur, mais aussi les systèmes d'accréditation sont très semblables en Allemagne (D), en Autriche (A) et en Suisse (CH), les institutions nationales d'accréditation de ces trois pays ont signé en été 2003 une convention de coopération qui régit leur collaboration étroite dans le domaine de l'accréditation. Le réseau D-A-CH a tenu en 2004 quatre séances, lors desquelles ont été préparés les documents adoptés ultérieurement par l'ECA (le «code de bonne pratique» et le texte de fond sur l'importance de l'accréditation dans l'espace européen de l'enseignement supérieur). Les trois agences nationales d'accréditation se sont par ailleurs mises d'accord sur des critères communs et sur une même manière de procéder au choix des experts externes. Enfin, le réseau D-A-CH a fait dresser l'inventaire des standards utilisés pour l'accréditation dans les différents pays. Pour resserrer encore plus étroitement les liens de confiance, il a été convenu de plusieurs coopérations interétatiques (p. ex. participation réciproque à des procédures d'accréditation, «joint accreditations», etc.).

3.8 La participation à des conférences internationales en matière d'accréditation et d'assurance qualité

En 2004, l'OAQ a pris part à quinze conférences et ateliers internationaux consacrés à l'accréditation et à l'assurance qualité. Ces conférences avaient pour thèmes la reconnaissance internationale des titres de fin d'études universitaires, la mise en œuvre de la déclaration de Bologne en Europe, l'élaboration d'un cadre européen des qualifications, des scénarios décrivant l'espace européen de l'enseignement supérieur dans 20 ans, les projets internationaux pour l'accréditation dans le domaine médical, l'accord du GATS et ses effets, la mise en œuvre des nouvelles technologies d'apprentissage et leur conséquence sur l'assurance qualité, ou encore l'importance de l'accréditation pour le futur domaine de l'enseignement supérieur en Europe.

L'OAQ a organisé en Suisse durant l'année 2004 deux conférences à participation internationale:

- un colloque international sur l'accréditation à Berne, en collaboration avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales;
- la réunion annuelle de l'European Consortium for Accreditation (ECA) à Zurich.

Le colloque sur l'accréditation a attiré à Berne plus de 120 personnes, et des experts provenant de quinze pays européens ont participé à la conférence annuelle de l'ECA à Zurich. Ces deux manifestations ont été extrêmement appréciées de leur public.

4 Information et communication

En plus de concevoir et d'effectuer des examens de la qualité dans le domaine des hautes écoles universitaires, l'OAQ a, selon ses règlements, aussi pour tâche d'informer. L'OAQ cultive une politique d'information ouverte et transparente. Il informe régulièrement sur ses activités le public et les divers groupes cibles des hautes écoles. Il est primordial pour l'OAQ que les membres des hautes écoles, et ce à tous les niveaux, connaissent ses tâches et ses services. Il veille également à prêter une attention toute particulière au dialogue avec les étudiants et les représentants de la politique des hautes écoles. Sa communication externe devant être assurée de manière professionnelle et reposer sur une stratégie de communication cohérente, il travaille ponctuellement avec un conseiller externe en communication.

4.1 Le rapport annuel 2003

Le rapport annuel 2003 était disponible fin avril en quatre langues (allemand, anglais, français, italien). Il décrit de manière circonstanciée les activités de l'OAQ dans les domaines de l'accréditation et de l'assurance qualité ainsi que ses contacts sur les plans national et international. Le rapport annuel 2003 a fait l'objet d'une large diffusion en Suisse et à l'étranger (environ 1000 destinataires) et un bon accueil lui a été réservé.

4.2 Le travail médiatique et les relations publiques

4.2.1 Présentations en Suisse

Le directeur et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques de l'OAQ ont pris part durant l'année sous revue à environ 180 manifestations et séances en Suisse. Cette présence a permis à l'OAQ d'informer sur l'état actuel de ses travaux les représentants d'intérêts les plus divers. L'OAQ a ainsi pu présenter plus particulièrement ses réalisations concernant le système national d'accréditation à l'occasion des sessions nationales suivantes:

- symposium de l'Association suisse des professeurs d'université (APU) à l'Université de Fribourg;
- assemblée générale des corps intermédiaires des universités suisses;
- assemblée plénière de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS);
- séance de la direction du projet Bologne de la CRUS;
- assemblée plénière de la Commission interfacultés médicales suisse (CIMS);
- colloque international de l'ASSH sur l'accréditation à Berne;
- séance de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées;
- cours du postgrade MME de l'Université de Berne.

4.2.2 Présentations à l'étranger

Les travaux de l'OAQ ont été présentés lors des congrès internationaux suivants:

- assemblée annuelle de l'Akkreditierungsagentur für Studiengänge im Bereich Heilpädagogik, Pflege, Gesundheit und soziale Arbeit e.V. (AHPGS), à Fribourg-en-Brigau, Allemagne. Thème de la présentation: les développements internationaux dans le domaine de l'accréditation;
- assemblée annuelle de l'Association européenne pour la santé publique, à Brighton, Angleterre. Thème de la présentation: From Peer Review to Accreditation in Public Health;
- meeting annuel de la Norwegian Agency for Quality Assurance in Education (NOKUT), à Stavanger, Norvège. Thème de la présentation: Evaluation versus Accreditation;
- assemblée annuelle de Médecine, à Barcelone, Espagne. Thème de la présentation: Accreditation in the Field of Medical Sciences;
- conférence annuelle de la Higher Education Society Linking Research, Policy and Practice (EAIR), à Barcelone, Espagne. Thème de la présentation: Base for a Slim Quality Audit/ Quality Audits in Switzerland.

4.3 L'assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) à Berne

Le 29 avril 2004 s'est tenu un colloque que l'OAQ a organisé conjointement avec l'ASSH sur le thème «Accréditation et assurance qualité dans les sciences humaines et sociales». Il a réuni environ 120 participants de toute la Suisse, pour la plupart envoyés par les universités et les hautes écoles spécialisées. Le colloque a mis l'accent avant tout sur la fonction de l'accréditation pour les sciences humaines et sociales. Après une introduction sur la dimension internationale de l'accréditation dans le domaine des hautes écoles, des spécialistes étrangers ont donné des exposés consacrés à des thèmes comme l'assurance qualité dans le processus de Bologne, les initiatives européennes en matière d'assurance qualité et d'accréditation, ou encore les descripteurs de Dublin et leur lien avec la réforme de Bologne. Le thème de l'accréditation a par ailleurs été éclairé de différents points de vue (du point de vue des étudiants, de celui du marché du travail/d'économiesuisse et de celui des experts en assurance qualité et des hautes écoles accréditées). Ce colloque a été apprécié de manière positive par ses participants, faisant ainsi œuvre de sensibilisation sur la question de l'accréditation en sciences humaines et sociales.

4.4 La rencontre annuelle de l'European Consortium for Accreditation (ECA)

La conférence annuelle de l'ECA, qui a réuni 40 participants venus de 15 pays d'Europe, s'est tenue les 2 et 3 décembre à Zurich. Les différentes agences européennes d'accréditation y étaient représentées, ainsi que d'autres groupes protagonistes importants du domaine de l'enseignement supérieur en Europe, comme l'Association européenne des universités (EUA) ou la Commission européenne. Comme orateurs avaient été invités des experts en matière d'assurance qualité de la République tchèque et des Pays-Bas. D'importantes décisions ont été prises lors de cette assemblée de l'ECA. Elles sont prépondérantes pour la prochaine conférence des ministres européens de l'éducation qui se tiendra à Bergen en 2005. Les textes approuvés sont décrits en détail au chapitre 3.7.1 ci-dessus.

4.5 Contacts avec la presse

Un communiqué de presse a été diffusé à l'issue de la conférence annuelle de l'ECA à Zurich, décrite ci-dessus, afin d'informer sur les résultats du colloque. Ce communiqué ainsi que les documents de l'ECA qui l'accompagnaient ont été envoyés non seulement aux principaux médias suisses, mais aussi à une quarantaine de personnes clés de l'enseignement tertiaire en Suisse. Le crédit qu'elles leur ont accordé et les réactions positives montrent que la fonction de l'ECA ainsi que les services fournis dans ce cadre par l'OAQ ont été compris à un large niveau.

Un autre communiqué de presse a été rédigé en relation avec la publication du rapport de synthèse sur les procédures d'audits de la qualité dans les universités publiques de Suisse.

4.6 Publications

En 2004, les publications produites par l'OAQ ont été les suivantes:

- Dustin Isabelle: Synthèse des réflexions de l'atelier. In: Chauvigné Christian (éd.): Accréditation des formations supérieures professionnelles et amélioration continue de la qualité. Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, Rennes 2004: Atelier 1: Les modes d'engagement des organismes accrédités dans le développement continu de la qualité, pp. 72 à 80
- Fasel Sylvie, Saner Raymond, Weder Hans: Les Forums de l'OCDE: Réflexions croisées sur l'impact de l'enseignement transfrontalier / Die Foren der OECD: Überlegungen zu den Auswirkungen der länderübergreifenden Bildung. In: Education International, OFES/SER, 14 décembre 2004, www.edu-int.org/2004-12-fr/2004-12-04.html, www.edu-int.org/2004-12-de/2004-12-04.html
- Fasel Sylvie: Accréditation / assurance-qualité, commercialisation et échange de prestations: lignes directrices pour tous? / Akkreditierung/Qualitätssicherung, Handel und Austausch von Bildungsdienstleistungen: Richtlinien für alle? In: Education International, OFES/SER, 14 décembre 2004, www.edu-int.org/index-1.html, www.edu-int.org/index-2.html
- Fasel Sylvie: Trondheim, étape norvégienne de l'internationalisation de l'éducation. In: Bulletin de l'ASSH, 1/2004, pp. 40 à 41
- Heusser Rolf, Felder Sabine, Steffen Gerber Therese: Zwischen universitärer Autonomie und staatlicher Kontrolle. Akkreditierung und Qualitätssicherung in der Schweiz. In: Benz Winfried, Kohler Jürgen, Landfried Klaus (éds): Handbuch Qualität in Studium und Lehre. Raabe Verlag, Berlin, 2004
- Heusser Rolf, Zbinden Karl: Making a case for a slim quality audit. Background paper for the EAIR forum, Barcelona, 2004

- Heusser Rolf: Accreditation in Higher Education – added value or unnecessary bureaucracy. In: www.swisslearning.com Webmagazine, pp. 6 à 9
- Heusser Rolf: Akkreditierung im Hochschulbereich – Mehrwert oder Bürokratie. Bulletin de l'APU, 2/3 (juillet), 2004, pp. 17 à 20
- Heusser Rolf: Das Akkreditierungssystem in der Schweiz. In: Reil Thomas, Winter Martin (éds): Qualitätssicherung an Hochschulen: Theorie und Praxis. Bertelsmann Verlag, Bielefeld (Forum der Hochschulpolitik, éd. par la conférence des recteurs des hautes écoles allemandes, 1/2004), pp. 99 à 102
- Heusser Rolf, Felder Sabine: Der Stellenwert der Akkreditierung im europäischen Hochschulraum. In: Bulletin de l'ASSH, 1/2004, pp. 25 à 27
- Heusser Rolf: Einsatz und Nutzen der Akkreditierung im schweizerischen Hochschulbereich. In: Akkreditierung und Qualitätssicherung in den Geistes- und Sozialwissenschaften/Accréditation et assurance qualité dans les sciences humaines et sociales. Colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) du 29 avril 2004, Berne (Gurten), pp. 11 à 15
- Steffen Gerber Therese: Akkreditierung und Qualitätssicherung im universitären Hochschulbereich der Schweiz. In: Fröhlich Werner, Jütte Wolfgang (éds): Qualitätsentwicklung in der postgradualen Weiterbildung. Internationale Entwicklungen und Perspektiven. Waxmann, Münster, 2004, pp. 47 à 50
- Zbinden Karl: Accreditation of basic medical education in Switzerland. In: TUFH Newsletter, vol. 23, 1/2004, p. 1

5 Finances

5.1 Le bilan et le compte de résultat 2004

Bilan au 31 décembre 2004

Actifs	CHF
Caisse	1'581.50
Compte courant, compte d'épargne BCBE	437'485.65
Débiteurs, impôt anticipé	132'251.29
Actifs transitoires	9'771.25
Travaux entrepris sur mandats de tiers	93'640.00
Total des actifs	674'729.69

Passifs

Créanciers	133'738.75
Créanciers cantons universitaires	112'193.55
Versements anticipés	269'640.00
Passifs transitoires	31'695.75
Provisions (pour travaux entrepris sur mandats de tiers)	127'461.64
Total Passifs	674'729.69

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Dépenses	CHF
Salaires, y compris prestations sociales et honoraires conseil scientifique	1'231'073.65
Projet relations publiques, site internet, travaux fiduciaires	113'501.30
Exploitation	
Loyer/entretien	61'555.80
Mobilier	3'405.95
Ordinateurs/logiciels, y compris banque de données	29'057.93
Dépenses d'exploitation	155'974.73
Organisation séances et séminaires	72'496.32
Coûts accréditation (documentation, traductions, avis de droit)	457'030.55
Divers et imprévus	28'709.75
Total des dépenses	2'152'805.98
Constitution de provisions (pour travaux entrepris sur mandats de tiers)	127'461.64
Total	2'280'267.62

Recettes

Contributions	
Canton de BS	87'586.00
Canton de BE	130'146.00
Canton de FR	81'824.00
Canton de GE	154'675.00
Canton de NE	36'723.00
Canton de SG	42'229.00
Canton du TI	13'191.00
Canton de VD	96'047.00
Canton de ZH	232'081.00
Confédération	874'500.00
Contributions de tiers (privés et mandats fédéraux)	246'920.70
Contributions extraordinaires (mandats extérieurs)	93'640.00
Contributions cours et séminaires	1'421.65
Libération provisions 2003	184'202.44
Intérêts	5'080.83
Total	2'280'267.62

5.2 Le rapport de l'organe de révision

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLO FEDERALE DELLE FINANZE
CONTROLLA FEDERALE DA FINANZAS



MONBIJOUSTRASSE 45, CH-3003 BERN

Reg. Nr. 1.5042.325.00349.02

Bericht der Revisionsstelle

an die Mitglieder der Schweizerischen Universitätskonferenz (SUK)

Als Revisionsstelle hat die Eidg. Finanzkontrolle (EFK) die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Organs für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen (OAQ) für das am 31. Dezember 2004 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle des OAQ verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Grundsätzen des schweizerischen Berufsstandes, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Rechnungslegungsgrundsätze, die wesentlichen Bewertungsentscheide sowie die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Buchführung und die Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz, der Vereinbarung vom 14. Dezember 2000 zwischen dem Bund und den Universitätskantonen über die Zusammenarbeit im universitären Hochschulbereich (SR 414.205) sowie der Geschäftsordnung vom 22. Februar 2001 des OAQ.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Bern, den 10. März 2005

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE

Hans-Rudolf Wagner
Fachbereichsleiter

Robert Homburger
Revisionsleiter

6 Programme annuel 2005

L'OAQ s'est fixé comme objectif d'être un centre de compétence reconnu sur les plans national et international pour les questions d'assurance qualité dans le domaine des hautes écoles. Il veut aussi contribuer de manière essentielle à l'intégration de la Suisse dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les activités qu'il planifie pour l'année 2005 sont les suivantes:

6.1 Accréditation

A la fin du mois de décembre 2004, l'OAQ comptabilisait en tout onze demandes d'accréditation portant sur des filières ou des institutions universitaires. Trois autres procédures qui n'ont pu être conclues en 2004 restent à achever dans la nouvelle année. Des examens préalables sont prévus en outre, au début de l'année 2005, concernant trois institutions universitaires privées ayant déposé une demande d'accréditation. Plusieurs facultés d'universités publiques cantonales ont par ailleurs fait savoir qu'elles s'intéressaient à une accréditation en 2005; les pourparlers étaient encore en cours à la fin de l'année 2004.

Dans le domaine des professions médicales, l'OAQ va accréditer en 2005, sur mandat de l'OFSP et des organisations médicales responsables, 48 programmes de formation continue en médecine humaine et médecine dentaire. Sur mandat de l'OFSP également, il devra effectuer divers travaux préliminaires en vue des accréditations qui seront pratiquées en application de la nouvelle loi sur les professions médicales et de la nouvelle loi «Psy» actuellement en élaboration.

Dans l'optique de la nouvelle loi sur les hautes écoles, il faudra encore résoudre la question de la valeur que prendra l'accréditation pour les hautes écoles suisses et développer à leur intention une politique d'accréditation concordante. Les lacunes actuelles de la loi en ce qui concerne l'accréditation des institutions universitaires privées en Suisse devront également être comblées (statut d'un organisme privé accrédité). Il s'agira enfin d'élucider si les décisions d'accréditation pourront à l'avenir être doublées de la reconnaissance internationale des titres et des qualifications, et de quelle manière. Dans ce contexte, le travail de l'OAQ au sein de l'European Consortium for Accreditation (ECA) est très important.

6.2 Assurance qualité

Les résultats sommaires des procédures d'audit de la qualité menées dans les universités suisses seront publiés en mars 2005. Il s'agira ensuite, dans le courant du premier semestre de l'année, de développer à partir des résultats de ces examens, en collaboration avec les hautes écoles universitaires et avec la CRUS, des directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles suisses. Un projet sera soumis en été à la CUS. En 2005, l'OAQ va par ailleurs travailler à une liste de recommandations pour les évaluations que les hautes écoles effectuent sous leur propre responsabilité. Ces tâches correspondent à un mandat régulier de l'OAQ. Les travaux seront menés en étroite concertation avec le Réseau Qualité des hautes écoles suisses. Pour l'élaboration de ces deux documents (les directives pour l'assurance qualité et les recommandations pour les évaluations propres aux universités), l'OAQ se référera aux réglementations des autres pays européens.

Les premiers travaux d'élaboration d'un cadre national des qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses commenceront en 2005. L'OAQ participera activement à ces travaux avec le SER et la CRUS ainsi qu'avec d'autres partenaires. Les expériences acquises précédemment au sein du groupe de travail suisse «Descripteurs de Dublin» présidé par l'OAQ pourront être notamment mises à profit.

Comme le texte proposé pour le nouvel article cadre sur l'éducation prévoit de faire de l'assurance qualité l'un des instruments servant au pilotage des hautes écoles, la notion doit être rendue claire et précise tant au niveau de la loi et qu'à celui de ses ordonnances. Il y va en particulier de la coordination entre l'assurance qualité interne aux universités et l'assurance qualité externe, qui doit être exécutée par un service externe. Il faudra aussi clarifier dans ce contexte le rôle futur de l'OAQ dans le domaine suisse de l'enseignement supérieur.

Quatre examens de la qualité (évaluations) devront être menés au total auprès d'institutions universitaires en 2005 dans le cadre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions fédérales.

6.3 Collaboration nationale et internationale

Les activités internationales de l'OAQ se prolongent en 2005. La prise de la présidence de l'European Consortium for Accreditation (ECA) fait passer au premier plan les objectifs de ce consortium. Il faudra en effet parvenir en 2005 à une entente européenne sur les critères de sélection et la manière de procéder au choix des experts externes. L'ECA va par ailleurs définir le mode selon lequel les décisions d'accréditation devront obligatoirement être publiées et mettre à disposition à cet effet une plate-forme européenne d'information sur internet. Les premières études-pilotes sur la reconnaissance supranationale des décisions d'accréditation commenceront également en 2005. Comme ces décisions ont des conséquences différentes dans chaque pays, il est impératif, pour arriver à une telle reconnaissance, d'associer à ces travaux les divers services nationaux (services gouvernementaux, ENIC/NARIC, etc.). L'ECA s'est en outre fixé comme objectif de renforcer dans la nouvelle année les coopérations et les échanges d'information avec ses autres partenaires européens et mondiaux dans le domaine de l'assurance qualité. Enfin, il faut s'attendre à ce que les résultats de la conférence des ministres européens de l'éducation de Bergen en mai 2005 influencent le travail des réseaux européens d'accréditation et d'assurance qualité.

En 2005, l'OAQ entretiendra son réseau national également en priorité. Les séances du Réseau Qualité des hautes écoles suisses sont d'une importance capitale, car c'est dans leur cadre que sont préparées les nouvelles directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles suisses. L'OAQ tient tout particulièrement à établir en outre des voies d'information directes, tout en étant formalisées, vers les étudiants et les enseignants des universités suisses, afin de les tenir au courant des développements internationaux et des résultats nationaux en matière d'accréditation et d'assurance qualité.

6.4 Services

L'OAQ va exécuter en 2005 différents mandats sur commande de l'OFSP et des organisations médicales (FMH, SSO). Des travaux sont aussi prévus pour l'OFFT. D'après son règlement, l'OAQ peut proposer d'autres services dans son domaine d'activités. Il peut ainsi effectuer des évaluations pour des tiers ou offrir ses conseils dans le domaine de l'assurance qualité.

6.5 Information et communication

Dans la nouvelle année, l'OAQ souhaite accorder un poids encore plus important à son mandat d'information et faire davantage connaître ses activités aux groupes intéressés comme au grand public. Les résultats des procédures d'audit de la qualité menées l'an dernier seront ainsi communiqués à l'adresse d'un vaste public (par la publication d'un rapport de synthèse résumant les résultats). L'OAQ aimerait aussi discuter au sein d'un large cercle d'intéressés les résultats de l'enquête en cours sur les critères définissant une université. Pour clarifier la politique de l'accréditation à l'avenir dans le domaine des hautes écoles suisses, l'OAQ va en outre présenter sa position dans un document afin d'avoir une base de discussion.

Le site internet de l'OAQ est constamment remis à jour. Pour l'année 2005, il est prévu d'introduire une lettre d'information paraissant à intervalle régulier. Elle sera disponible non seulement sous forme électronique, mais aussi en imprimé.

Enfin l'OAQ tâchera d'intensifier en 2005 ses contacts avec les médias, de diffuser régulièrement des communiqués de presse et d'approfondir la collaboration avec les rédactions.

Annexe: Experts au service de l'OAQ**Toutes procédures (hormis professions médicales)**

Prof. Philippe Albert, Partenaire
d'Entrepreneurs, La Tour-de-Salvagny, France

Prof. Allan D. Cochrane, Pro-Vice Chancellor
Open University, Milton Keynes, UK

Prof. Marc Amstutz, Rechtswissenschaftliche
Fakultät, Universität Freiburg, Schweiz

Prof. Dagmar Coester-Waltjen, Ludwig-Maxi-
milians-Universität München, Deutschland

Prof. Peter Antes, Seminar für Religions-
wissenschaften, Universität Hannover,
Deutschland

Giovanni Andrea Cornia, Professore straordi-
nario, Dipartimento di Scienze Economiche,
Università degli Studi di Firenze, Italia

Dr. Gudrun Bachmann, Leiterin E-Learning
und Koordinatorin des LearnTechNet, Uni-
versität Basel, Schweiz

Prof. Emanuel De Kadt, Chair of Cultural
Anthropology, University of Utrecht,
Netherlands

Dr. Richard Bessoth, Projektleiter Euro-
päisches Weiterbildungsstudium Bildungs-
management, St. Ingbert, Deutschland

Prof. Pierre de Senarclens, Institut d'Etudes
Politiques et Internationales (IEPI), Université
de Lausanne, Suisse

Dr. Daniel Billaux, Itasca Consultants SA,
Ecully, France

Prof. Jacobus J. de Vries, Faculty of
Earth and Life Sciences, Vrije Universiteit,
Amsterdam, Netherlands

Dr. Tove Blytt Holmen, Norwegian Agency
for Quality Assurance in Education (NOKUT),
Oslo, Norway

Damien Desjonquères, Directeur des
Programmes Care France, Paris, France

Prof. Ingeborg Bø, Executive Director of
the Norwegian Association for Distance
Education (NADE), Oslo, Norway

Prof. Karl Einhäupl, Klinik für Neurologie,
Humboldt-Universität Berlin/Charité,
Vorsitzender Deutscher Wissenschaftsrat,
Berlin, Deutschland

Prof. Christoph Bochinger, Lehrstuhl
für Religionswissenschaften, Universität
Bayreuth, Deutschland

Dr. Sandra E. Elman, Executive Director of
the Northwest Commission on Colleges and
Universities (NWCCU), Washington D.C., USA

Prof. Jacques Bury, Directeur de l' Agence
pour le Développement et l'Évaluation des
Politiques de Santé (ADSAN), Carouge, Suisse

Prof. Mariki Eloff, School of Computing, Uni-
versity of South Africa, Pretoria, South Africa

Prof. Giuseppe Cacciatore, Dipartimento
di Filosofia, Università di Napoli Federico II,
Italia

Prof. Hans-Uwe Erichsen, Vorsitzender des
Deutschen Akkreditierungsrates, Münster,
Deutschland

Prof. Franco Cavallo, Facoltà di Medicina e
Chirurgia, Università degli Studi di Torino, Italia

Prof. Reinhard Feldmeier, Theologische
Fakultät, Universität Göttingen, Deutschland

Prof. Lluís Ferrer i Caubet, Rector Universitat Autònoma de Barcelona, España

Prof. Luc François, Directeur éducatif de l'Université de Gand, Belgique

Prof. Muzio Gola, Direttore del Dipartimento di Meccanica, Politecnico di Torino, Italia

Prof. Jon Haakstad, Norwegian Agency for Quality Assurance in Education (NOKUT), Oslo, Norway

Prof. Kauko Hämäläinen, Palmenia Centre for Continuing Education, University of Helsinki, Finland

Prof. Nick Harris, Vice Director Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA), Gloucester, UK

Prof. David Hyndman, Department of Geological Sciences, Michigan State University, East Lansing, USA

Prof. Gotthard Jasper, Rektor der Universität Erlangen-Nürnberg, Deutschland

Prof. Jean-Loup Jolivet, Président du Comité national d'évaluation (CNE), Paris, France

Sami Kanaan, Associé et Consultant senior, Bureau Evaluanda, Genève, Suisse

Prof. Walter Kirchschaeger, Theologische Fakultät, Universität Luzern, Schweiz

Prof. Jürgen Kohler, Rechts- und Staatswissenschaftliche Fakultät, Universität Greifswald, Deutschland

Prof. Helmut Konrad, Historisches Institut, Universität Graz, Österreich

Dorte Kristoffersen, Australian Quality Assurance Agency (AQUA), Melbourne, Australia

Prof. Rainer Künzel, Leiter Zentrale Evaluations- und Akkreditierungsagentur Hannover, Deutschland

Prof. Jacques L'Ecuyer, Directeur de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, Québec, Canada

Prof. Erich Leitner, Institut für Erziehungswissenschaft und Bildungsforschung, Universität Klagenfurt, Österreich

Prof. Ossi V. Lindqvist, Chair of the Finnish Higher Education Evaluation Council (FINHEEC), Helsinki, Finland

Prof. Francesco Lurati, Director of the Executive Master of Science in Communications Management, Università della Svizzera italiana, Svizzera

Prof. Marcus Lutter, Zentrum für Europäisches Wirtschaftsrecht, Universität Bonn, Deutschland

Prof. Evelies Mayer, Institut für Soziologie der Technischen Universität Darmstadt, Deutschland

Prof. José-Ginés Mora, Director Centre for Higher Education Management (CHEM), Technical University of Valencia, Spain

Prof. Denis Müller, Faculté de théologie, Université de Lausanne, Suisse

Prof. Klaus Müller, Katholisch-Theologische Fakultät, Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. Herfried Münkler, Institut für Sozialwissenschaften, Humboldt-Universität Berlin, Deutschland

Prof. Peter R. Nippert, Direktor Institut für Ausbildung und Studienangelegenheiten (IfAS), Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. Ramón Pascual, Departement de Fisica Universitat Autònoma de Barcelona, Spain

Prof. Johannes M. Rainer, Institut für Österreichisches und Europäisches Privatrecht, Universität Salzburg, Österreich

Prof. Eda Sagarra, Department of Germanic Studies, Trinity College, Dublin, Ireland

Prof. Helmut Schauer, Institut für Informatik, Universität Zürich, Schweiz

Prof. Friedrich Schneider, Vizerektor für Aussenbeziehungen, Johannes-Kepler-Universität, Linz, Österreich

D^r Andrée Sursock, Secrétaire générale adjointe, European University Association (EUA), Bruxelles, Belgique

Prof. Christian Thune, Director Danish Evaluation Institute (EVA), Copenhagen, Denmark

Prof. Rudolf Tippelt, Institut für Pädagogik, Ludwig-Maximilians-Universität München, Deutschland

Prof. Massimo Tronci, Vicepresidente Dipartimento di Meccanica e Aeronautica e Associazione Italiana Cultura Qualità, Università di Roma «La Sapienza», Italia

Prof. Dirk van Damme, Head of Cabinet of the Flemish Minister of Education, Brussels, Belgium

Prof. Rias J. van Wyk, Director Technoscan Centre, Edina MN, USA

Prof. Guy Vanderstraeten, Head Department of Physical Medicine and Rehabilitation, Ghent, Belgium

Prof. Marco Vitale, Dipartimento di Anatomia Umana, Farmacologia e Scienze Mediche Forensi, Università di Parma, Italia

Ton Vroeijenstijn, DB Ryswijk, Netherlands (worming for DB Ryswijk until December 2003)

Prof. Staffan Wahlén, National Agency for Higher Education, Stockholm, Sweden

Prof. Beatrice Weber-Dürler, Rechtswissenschaftliche Fakultät, Universität Zürich, Schweiz

Prof. Andreas Wiebe, Abteilung für Informationsrecht und Immaterialgüterrecht, Wirtschaftsuniversität Wien, Österreich

Procédures liées aux professions médicales

Prof. Werner Aberer, Universitäts-Hautklinik, Graz, Österreich

Dr. Hans Alsen, Qualitätsbeauftragter DRK Kliniken, Berlin, Deutschland

Prof. Hartwig Bauer, Generalsekretär der Deutschen Gesellschaft für Chirurgie, Berlin, Deutschland

Prof. Eggert Beleites, Direktor der Universitäts-HNO-Klinik, Jena, Deutschland

Prof. Friedhelm Beyersdorf, Ärztlicher Direktor Abteilung Herz- und Gefäßchirurgie, Herz-Kreislaufzentrum der Universitätsklinik Freiburg i. Br., Deutschland

Prof. em. Ralph Bloch, Ontario, Canada

Prof. Hubert E. Blum, Medizinische Fakultät, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, Deutschland

Dr. Anne-Rose Börner, Klinik für Nuklearmedizin, Medizinische Hochschule Hannover, Deutschland

Prof. Marianne Brodmann, Medizinische Universitätsklinik Graz, Österreich

Prof. Walter Burger, Medizinische Fakultät, Humboldt-Universität zu Berlin, Deutschland

Prof. Wolfgang Eisenmenger, Institut für Rechtsmedizin der Universität München, Deutschland

Sabine Feller, Abteilung für Ausbildungs- und Examensforschung AAE, Institut für medizinische Lehre IML, Medizinische Fakultät, Universität Bern, Schweiz

Prof. Gabriele Gillessen-Kaesbach, Institut für Humangenetik, Universität Essen, Deutschland

Prof. Winfried Graninger, Medizinische Universitätsklinik Graz, Österreich

Prof. Richard Hays, Faculty of Medicine, Health and Molecular Sciences, Townsville, Australia

Prof. Klaus Heller, Klinikum der Johann Wolfgang Goethe-Universität, Kinderchirurgie, Frankfurt am Main, Deutschland

Dr. Michael Herschel, Direktor Clinical Research Glaxo Wellcome GmbH & Co., München, Deutschland

Prof. Clemens F. Hess, Direktor Klinik für Strahlentherapie und Radio-Onkologie, Klinikum der Universität Göttingen, Deutschland

PD Dr. Karina Hofmann-Preiss, Radiologische Gemeinschaftspraxis, Gera, Deutschland

Prof. Fritz Hohagen, Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Universitätsklinikum Schleswig-Holstein, Lübeck, Deutschland

Prof. Alexander Kapp, Hautklinik Linden der Medizinischen Hochschule Hannover, Deutschland

Dr. Hans Karle, Faculty of Health Sciences, The Panum Institute, Copenhagen, Denmark

Prof. Hugo A. Katus, Ärztlicher Direktor Innere Medizin III, Universitätsklinikum Heidelberg, Deutschland

Prof. Johannes Köbberling, Leiter des Zentrums für Innere Medizin, Kliniken St. Antonius, Wuppertal, Deutschland

Prof. Hans A. Kreipe, Pathologisches Institut, Medizinische Hochschule Hannover, Deutschland

Prof. Norbert Lameire, Chief Renal Division, Ghent University, Belgium

Prof. Martin Lischka, Institut für medizinische Aus- und Weiterbildung (IMAW), Wien, Österreich

Prof. Thomas Löscher, Abteilung für Infektions- und Tropenmedizin, Ludwig-Maximilians-Universität München, Deutschland

Prof. Hansjörg Melchior, Kassel, Deutschland

Prof. Betty Meyboom-de Jong, Head of Department of General Practice, Groningen, Netherlands

Prof. Fritz Uwe Niethard, Direktor der Orthopädischen Universitätsklinik der RWTH Aachen, Deutschland

Prof. Peter R. Nippert, Direktor Institut für Ausbildung und Studienangelegenheiten (IfAS), Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. em. Albert Oriol-Bosch, Barcelona, Spain

PD Dr. Josef Pospiech, Neurochirurgische Universitätsklinik, Universität Duisburg-Essen, Deutschland

Prof. Rudolf Reich, Klinik und Poliklinik für MKG-Chirurgie, Bonn, Deutschland

Georg Reschauer, Akkreditierungsagentur für Studiengänge im Bereich Heilpädagogik, Pflege, Gesundheit und Soziale Arbeit (AHPGS), Freiburg i. Br., Deutschland

Prof. Ivar Roots, Klinische Pharmakologie, Universitätsklinikum Charité, Berlin, Deutschland

Prof. Bernd Salzberger, Klinik I für Innere Medizin, Klinikum Universität Regensburg, Deutschland

Prof. Erich Schmutzhard, Abteilung für Neurologie, Universitätsklinik Innsbruck, Österreich

Prof. Ulrich C. Smolenski, Institut für Physiotherapie, Universitätsklinikum Jena, Deutschland

Prof. Etienne Marc Henri Sokal, Université Catholique de Louvain, Département de Pédiatrie, Cliniques Universitaires Saint-Luc, Bruxelles, Belgique

Prof. Hans Ulrich Steinau, Klinik für Plastische Chirurgie, Berufsgenossenschaftliche Kliniken Bergmannsheil, Bochum, Deutschland

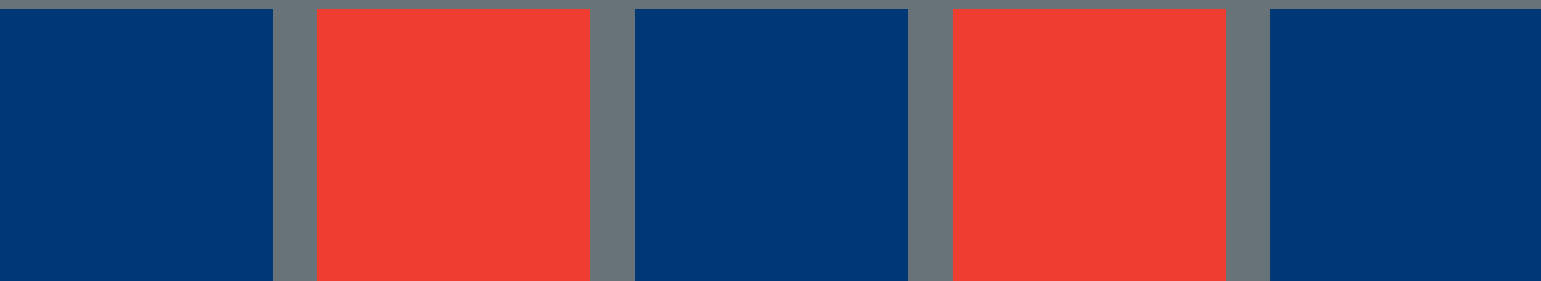
OR Mag. Margarete Steiner, Besondere Einrichtung für Medizinische Aus- und Weiterbildung, Medizinische Universität Wien, Österreich

Dr. Roland Walter Sutter, Medical Officer, Bellevue, Suisse (Public Health & Preventive Medicine)

Dr. Esther Thaler, Österreichische Gesellschaft für Qualitätssicherung und Qualitätsmanagement in der Medizin (ÖQMed), Wien, Österreich

Prof. Marleen Temmerman, Department of Uro-Gynaecology, University of Ghent, Belgium

Prof. Jürgen von Troschke, Abteilung für Medizinische Soziologie, Universität Freiburg i. Br., Deutschland



Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Effingerstrasse 58

CH-3008 Berne

Tél. ++41 31 380 11 50

Fax ++41 31 380 11 55

E-mail info@oaq.ch

www.oaq.ch